



Séance du Conseil général, 23 avril 2018

PROCES - VERBAL

Président :	M. Stéphane Brammeier (PLR), vice-président
Présents :	35 membres du Conseil général (voir liste en annexe) 7 membres du Conseil communal l'administrateur communal
Excusés :	6 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
Absent :	1 membre du Conseil général (voir liste en annexe)

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 5 février 2018

L'ordre du jour est accepté tel que proposé par le Conseil communal. Le **procès-verbal de la séance du 5 février 2018** est adopté avec une correction, M. Guye ayant dans l'intervalle remplacé Mme Sanroma (RAVL).

2. Informations du Président

Rien à signaler.

3. Budget 2018, compléments

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** rappelle que la Commune n'a pas de coefficient fixé pour l'exercice 2018, et que les positions du Conseil communal ont clairement été expliquées dans le rapport ; il demande aux membres du Conseil général de valider ces propositions.

Au nom de la Commission financière, M. **S. Da Pare** fait un bref résumé des débats. La Commission appuie le Conseil communal au titre du coefficient 2018, mais diverses propositions individuelles viendront en lien avec les deux autres objets, certaines personnes liant l'un et l'autre objet.

a) Budget 2018, coefficient fiscal

Rappelant que la Commune est une de celles de Suisse où la fiscalité est la plus lourde, M. **J.C. Borel** (PLR) annonce que son groupe approuve la fixation du coefficient fiscal à 70%, selon les discussions entre la Commission financière et le Conseil communal.

Rappelant que dans cette conjoncture difficile, des sacrifices et non seulement des baisses de prestations peuvent être attendus, M. **S. Schwab** (Verts) propose un amendement du projet d'arrêté pour porter le coefficient fiscal à 74. Ceci permettra d'éviter une hausse plus brutale à l'avenir.

Evoquant le souhait de voir le coefficient fiscal fixé à 70, un bouclage 2017 bénéficiaire d'un demi-million, les réserves et les fonds propres, le groupe Ralliement-Vert libéraux RAVL, par Mme **E. Gretilat**, propose de ne pas augmenter la fiscalité en 2018, mais laisse un porte ouverte pour 2019.

A la demande du **groupe socialiste**, la séance est suspendue durant dix minutes.

A la reprise, **l'entrée en matière** sur le rapport du Conseil communal est **acceptée à l'unanimité**.

Mme **P. Perret** (Verts) demande confirmation du bénéfice d'un demi-million de francs. Le Conseil communal (M. **P. Bourquin**) informe que le bouclage et la révision des comptes de l'exercice 2017 sont actuellement en cours, mais que le budget 2017 présentait une grosse erreur au titre du calcul des amortissements, augmentant de près d'un million de francs les charges. Le résultat des comptes 2017, qui prend en considération des amortissements corrects, sera donc plus favorable que le budget.

Le **groupe socialiste** (Mme **B. Duvillard**) a un avis partagé sur l'amendement, et aimerait décider en fonction du résultat financier de l'exercice 2017.

Le Conseil communal (M. **P. Bourquin**) se montre surpris par la discussion. En Commission financière, des données précises ont été fournies sur les perspectives d'investissement, sur la dette à long terme. Dans le cadre du budget 2018, diverses prestations sont revues, et les tarifs de l'eau et des déchets adaptés en 2018. Le Conseil communal maintient sa proposition d'un coefficient à 70%.

Sur ce, **l'amendement est rejeté par 19 non contre 12 oui**, puis **l'arrêté adopté par 24 voix favorables contre 9**.

b) Indemnités des autorités communales

Depuis la dernière augmentation, la situation financière de la Commune s'est détériorée, et de nouveaux reports de charges mis en place. Les mesures d'économies proposées par le Conseil communal ont conduit à une baisse des prestations. Pour le budget 2018, le PLR s'est montré solidaire (M. **J.C. Borel**), il maintient sa proposition de réduire de moitié les indemnités, préférant « servir que se servir ».

Les Verts ne vont pas entrer en matière (Mme **C. Dutoit**). Des indemnités correctes permettent de prendre en charge des frais de garde, elles motivent les jeunes à entrer en politique, sans toutefois « se faire de l'argent », elles contribuent à attirer des forces vives. Que ceux qui n'ont pas besoin de cet argent en fassent don à la Commune ou à une autre entité.

Pour le groupe socialiste (M. **B. Duvillard**), il faut valoriser le travail des membres des autorités, et penser à ceux qui ont charge de famille et doivent faire garder leurs enfants. Les honoraires permettent de renforcer l'intérêt pour la fonction. Le montant de CHF 63.- pour une vacation est certes élevé, mais il peut éventuellement être revu à la baisse.

Pour le groupe RAVL, Mme **E. Gretilat** avance que « tout travail mérite salaire », mais il faut que chacun participe aux économies ; le groupe soutient la réduction des honoraires.

Le vote sur l'entrée en matière faisant apparaître 17 voix favorables et 17 voix défavorables, l'entrée en matière est acceptée avec la voix prépondérante du président de séance.

Une suspension de séance est demandée par le groupe socialiste, qui propose ensuite un amendement à CHF 45.- pour la vacation, et donc une modification de l'art. 2 de l'arrêté. Ceci correspond à une diminution de 25% des honoraires perçus, et est supportable (Mme **B. Duvillard**).

M. **U. Kroll** (soc) renchérit, cette diminution étant supportable, une de 50% non.

L'amendement visant à réduire le montant de la vacation simple de CHF 63.- à CHF 45.- est accepté par 32 voix favorables contre 2, puis l'arrêté amendé adopté par 32 voix favorables contre 1.

c) Subvention aux abonnements Onde verte

Le PLR est mitigé par rapport à cette proposition, au vu des finances de la Commune. Il pense qu'il ne faut pas économiser sur le dos des enfants et donner aux mineurs le goût des transports publics (M. **J.J. Wenger**).

Les Verts n'entreront pas en matière (M. **S. Schwab**). La subvention participe au droit à l'enseignement, les trajets à pied en direction des écoles peuvent dépasser trente minutes et le coût de l'abonnement est une lourde charge pour les familles modestes.

Le groupe socialiste refusera l'entrée en matière (M. **L. Muhlemann**).

Sur ce, **l'entrée en matière** sur le rapport du Conseil communal est **refusée par 31 voix défavorables contre 2.**

4. Demande de crédit pour l'extension du réseau eau et gaz dans la zone industrielle des Vernets (rapport 18.005)

Le Conseil communal informe du déménagement d'une entreprise de Peseux à la zone industrielle des Vernets, avec une extension probable du bâtiment. Il convient dès lors de mettre le terrain en conformité, et à l'approvisionner en eau et en gaz. Le montant prélevé auprès de l'entreprise en termes de taxe d'équipement est supérieur à l'investissement (M. **Th. Perret**).

Le PLR (M. **O. Desbaillet**) est favorable à la demande de crédit, le montant de la taxe d'équipement dépassant celui de l'investissement. Idem pour le groupe RAVL (M. M. Lauenstein), avec les mêmes arguments.

Pour les Verts, la demande est opportune, mais qu'en est-il d'une chaudière à bois pour les besoins du chauffage ? Le groupe prend acte de la diminution de la zone industrielle au profit des surfaces agricoles, mais se demande ce qu'il adviendra du bâtiment du Groupe E et des possibilités de maintenir des activités artisanales sur site (Mme **P. Perret**).

Le crédit permet l'implantation du groupe industriel (Mme **K. Capelli**, pour le groupe socialiste). De nouveaux emplois pourront être créés sur territoire communal, mais il faut identifier les besoins et favoriser la main d'œuvre indigène.

M. **U. Kroll** (soc) apprécie la limitation des honoraires de l'ingénieur civil, M. **Ph. Dallais** (soc) trouve excellente l'implantation de cette entreprise mais demande si ce n'est pas l'occasion d'intervenir sur la ligne à haute tension dans le vallon de Bouillerin.

Au nom du Conseil communal, M. **A. Rapin** informe que l'option gaz a été retenue en remplacement d'une citerne contenant du gaz liquéfié, régulièrement approvisionnée. La conduite posée permettra aussi d'offrir cet agent énergétique à d'autres bâtiments dans la zone. Le volume important des bâtiments industriels plaiderait pour une centrale de chauffe, mais l'incertitude sur le déménagement du Groupe E est encore trop importante pour investir plus. L'engagement de personne indigène doit être aussi vu sur l'angle de la mobilité, et la Commune est en contact permanent avec la direction de la nouvelle entreprise. La ligne haute tension est encore dans les normes.

Sur ce, **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

A la question de Mme **A. Bourquin** (RAVL), qui s'étonne de la nécessité d'emprunter pour un crédit couvert par la taxe d'équipement, M. **P. Bourquin** (Conseil communal) répond qu'il faudra activer la trésorerie pour payer les fournisseurs. L'emprunt se fera en fonction des liquidités du moment. Le Conseil communal tient à éviter une augmentation de l'endettement, il veut réduire à terme la dette, et si possible ne plus emprunter pour de tels objets. Il est dépendant de la marge que lui laissent notamment un budget bénéficiaire et des investissements limités.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Crédit-cadre pour l'assainissement du réseau d'eau en divers points de la Commune (rapport 18.006)

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) rappelle que le système LORNO permet de limiter les fuites d'eau dans le système d'approvisionnement, mais qu'il faut régulièrement vérifier le réseau pour détecter des fuites, parfois importantes. Le crédit-cadre concerne des chantiers de petite importance. Afin d'assurer la transparence de sa gestion, et de ses choix, le Conseil communal propose une vue d'ensemble des travaux de réfection de certains tronçons de conduites, sur deux ou trois ans, sachant que certains chantiers, pris un par un, restent dans ses compétences financières. En plus de travaux sur le réseau d'eau, il propose la création d'un trottoir sur la partie supérieure de la Route des Nods. Ce trottoir, fait en concomitance avec les travaux sur le réseau d'eau, aura une bordure franchissable et sécurisera le passage des piétons.

La Commission financière (M. **S. Da Pare**) a discuté de la demande, son avis est consigné dans le rapport remis à tous les membres du Conseil général.

Au nom du groupe RAVL, M. **M. Lauenstein** trouve le rapport bien fait, mais s'étonne de l'importance des pertes sur le réseau d'eau. Qualifiant le sol du canton de véritable passoire, il indique, chiffres à l'appui, les économies qui peuvent être réalisés avec des investissements judicieux (Porrentruy passe en cinq ans de 48% à 12% de pertes – la moyenne suisse est à 14% - la Bulgarie a un taux de pertes de 50%, la Hongrie de 26%). Comparer avec d'autres Communes doit nous donner des objectifs à réaliser. Le groupe accepte l'investissement, notamment le changement des anciennes conduites qui sont encore en fonte, facilement sujettes à l'érosion.

Les Verts acceptent rapport et arrêté (Mme **I. Mateescu**), et le groupe socialiste aussi, trouvant que les efforts en matière de limitation des pertes sont en bonne voie, et que des chiffres comparables à la situation en d'autres lieux seraient bienvenus (M. **Ph. Dallais**). Le groupe PLR acceptera la demande de crédit à l'unanimité (M. **J.P. Wildhaber**)

Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) réfléchit à toutes les mesures à prendre pour limiter les pertes d'eau, et sur la manière de les calculer. Le compteur à l'entrée de notre réseau, sur l'aqueduc, est vérifié, les compteurs privés changés régulièrement, la facturation suivie. Il faut répéter les actions de repérage de fuites, le système LORNO étant utile mais pas infaillible. Les problèmes liés aux conduites en fonte sont connus et priorités, la gestion des fontaines est elle adaptée, par exemple par la mise en place de circuits fermés pour leur approvisionnement en eau.

Sur ce l'entrée en matière, puis l'arrêté, sont acceptés à l'unanimité.

6. Crédit pour les travaux communaux dans le cadre de la réfection de la route cantonale RC 1115, Rue de la Gare (rapport 18.007)

Le Conseil communal a été approché très tardivement par le Canton pour la réfection de la RC 1115, notamment pour la pose d'un enrobé phonique. C'est toutefois l'opportunité de remplacer des éléments du cadastre souterrain, et de refaire l'éclairage public dans la partie basse de la Rue de la Gare. Mais l'enjeu principal du chantier sera d'assurer la sécurité des piétons dans la partie inférieure, par la création d'un trottoir du côté Ouest de la route. Il doit permettre d'éliminer la sortie très dangereuse pour les piétons des immeubles Rue de la Gare 2 et 3, et de favoriser la mobilité douce et l'accès à la Gare de Corcelles-Peseux, dans le cadre du développement de deux pôles de logement. L'investissement n'était pas prévu au budget 2018 ; pour respecter les dispositions du frein à l'endettement, il faut donc que la Commune renonce à un autre objet inscrit au budget de cet exercice ou le renvoie à l'exercice 2019. Le choix interviendra en cours d'année (M. **Th. Perret**).

Au nom du groupe socialiste, M. **S. Cand** salue la volonté du Conseil communal d'effectuer des travaux visant à augmenter la sécurité, par la modération du trafic.

Pour les Verts (Mme **V. Attinger**), il s'agit de ne pas manquer l'occasion d'améliorer les conditions de sécurité.

Le groupe RAVL (M. **S. Guye**) acceptera l'entrée en matière, mais a des questions : la diminution du gabarit de la route va-t-elle avoir des conséquences sur le passage des transports publics et des poids lourds ? Y a-t-il une volonté de transférer une partie du trafic sur la Route de la Gare de Peseux ? Les autorités de Peseux sont-elles au courant du projet ? A-t-on une vue d'ensemble des possibilités d'évitement du centre de Peseux ? Quels sont les risques d'une bordure franchissable ? Le groupe, opposé à la réalisation de certaines parties du projet, notamment du trottoir, déposera un amendement visant à réduire le montant de la demande de crédit à CHF 150'000.-.

Mme **G. Schneider**, pour le PLR, qui a obtenu réponse à toutes ses demandes de compléments, la sécurité des personnes sur le nouveau trottoir est importante. Moyennant rocade dans les projets d'investissements, il acceptera la demande de crédit.

La création d'un trottoir en Ouest est un élément essentiel du projet ; il permet de sécuriser la sortie des immeubles précités (Conseil communal, M. **Th. Perret**). Elle instaure aussi une circulation plus logique des piétons se rendant à la Gare, qui ne doivent pas, pour certains, traverser deux fois la rue. Le rétrécissement du gabarit induit une réduction des vitesses des véhicules, à un endroit très fortement fréquenté ; il est possible, selon le Service des ponts et chaussées, qui a prévu en certains endroits des bordures franchissables, en d'autres des bordures infranchissables, assurant donc une sécurité optimale des piétons, en fonction de la situation. Le croisement des véhicules sera plus difficile, un trottoir traversant sur la Place de la Gare donnera la priorité aux piétons. Par contre, des trottoirs plus larges ou la création de pistes cyclables ne sont pas envisageables.

M. **D. Boillat** (CC) rappelle les enjeux de mobilité pour les nouveaux quartiers (Arniers, Surles-Rues), dont le développement sera conditionné par une limitation du nombre de véhicules. Les aspects de mobilité douce, notamment d'accès à la Gare, prennent donc d'autant plus d'importance. La coordination de l'accès aux divers moyens de transports aussi, et les arrêts de bus font tous l'objet d'un examen.

Le Conseil communal donne encore une vue d'ensemble des travaux de l'été (Av. Fornachon, à Peseux – RC 174, Maison de Commune de Peseux à Giratoire de la Brena) et informe des travaux en liaison avec la traversée de Peseux, qui se font dans le cadre d'un projet visant à régler et à modérer la circulation sur La Côte.

M. **U. Kroll** (soc) relève la vie difficile pour les riverains de la Rue de la Gare, depuis la réfection du pont.

M. **J.P. Wildhaber** (PLR) note qu'il manque, du côté Ouest, quelques mètres de trottoirs, immédiatement au Sud des Giratoires de la Pharmacie. Le Conseil communal (M. **Th. Perret**) signale que la question a été évoquée avec le Service des ponts et chaussées, tout comme celle du passage pour piétons au haut de la Rue de la Gare. Il est vrai que les travaux effectués et projetés ont un impact sur l'accès aux commerces, et que le chantier est divisé en deux parties, permettant toujours l'accès auxdits commerces.

A **Mme A. Bourquin** (RAVL), qui réclame un « Masterplan » de la circulation et des travaux sur la desserte routière sur la région de La Côte et dans la Commune, le Conseil communal (M. **D. Boillat**) répond que la Commune participe à un groupe de travail sur la traversée de Peseux, qui comprend des représentants de l'Etat et des Communes de Milvignes, Neuchâtel et Peseux. Les mesures sur et autour de la H10, mais aussi de l'autoroute A5, sont certes coordonnées mais le rythme des projets est dicté par le Canton. Et notre Commune est actuellement en « bout de ligne » de tous les projets de réfection de routes cantonales. Le Canton n'accepte pas, par ailleurs, de fouilles dans les enrobés nouvellement posés, durant une période de dix à quinze ans ; si elle veut intervenir sur son cadastre souterrain, la Commune n'a pas de marge de manœuvre.

Intervient alors le vote sur l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

Dans le débat de détail, les Verts (Mme **V. Attinger**) rappellent qu'on se rend à la Gare à pied, et, dans ce contexte, le trottoir sera très utile, mais aussi à vélo ; ils regrettent qu'une piste cyclable ne puisse pas être conçue dans le cadre du projet. Par ailleurs, ils mettent en exergue la dangerosité de certains passages pour piétons, et demandent des mesures supplémentaires : bandes rouges, surélévation, diminution de la largeur du gabarit routier à l'approche du passage. Enfin, ils soulignent la mauvaise configuration des Giratoires de la Pharmacie, notamment des passages pour piétons, placés à des endroits parfois inappropriés. Celui du haut de la Rue de la Gare est situé à un endroit où des automobilistes doivent démarrer en côte, ou alors accélèrent pour sortir du giratoire Est ; il devrait être remplacé par un trottoir traversant.

Suite à une suspension de séance requise par le groupe RAVL, M. **S. Guye**, au nom de ce groupe, informe que l'amendement est maintenu, comme solution possible.

M. **Th. Perret** (CC) dit que tout ne peut pas être réalisé dans le cadre de ce projet, notamment la piste cyclable. La Commune n'est pas seul maître à bord sur une route cantonale. La question de la création d'une zone 30 est envisageable, ce que confirme M. **D. Boillat** (CC).

Le débat étant clos, l'**amendement visant à réduire la demande de crédit à un montant de CHF 150'000**, donc à supprimer le trottoir en Ouest sur la partie basse de la Rue de la Gare, est **rejeté par 27 voix défavorables contre 7**.

L'**arrêté**, tel que soumis par le Conseil communal, est alors **accepté à l'unanimité** (29 participants au vote).

7. Nomination à des Commissions

Sont nommés par acclamation

Commission	Démissionnaire	Nommé(e)
Vie locale	Gian-V. Viredaz (soc)	Philippe Dallais (soc)
Police du feu	Alban Gashi (soc)	Karin Capelli (soc)
Anim'école	Karin Capelli (soc)	Alban Gashi (soc)
Infrastructures, énergie, ...	Lorenz Gaisch (PLR)	Yves Sauvant (PLR)

8. Divers

-

9. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donne diverses informations relatives à :

- l'installation de 3 abris pour deux roues à la Place de la Gare,
- l'avancement des travaux relatifs à l'élaboration d'un plan de stationnement dans la Commune,
- les travaux des assistantes de sécurité publique en vue d'une nouvelle signalisation sur trois axes routiers,
- le transfert d'élèves de Peseux à Cormondèche, rendu nécessaire par une stricte application des règles cantonales en matière de nombre d'élèves par classe et par l'offre en locaux scolaires,
- la procédure mise en place par les autorités scolaires pour le transfert, les réactions politiques et l'action des parents,

- le traitement de l'interpellation des Verts sur la distribution d'eau en bouteilles en verre lors des séances du Conseil général,
- la création d'un syndicat de la sécurité sur le Littoral neuchâtelois,
- la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un avant-projet au nouveau plan d'aménagement local PAL,
- l'animation du 26 avril à la Bibliothèque communale,
- le nettoyage d'une décharge sauvage dans le cadre d'une action citoyenne, le 28 avril,
- la manifestation « La Suisse bouge », du 5 mai, qui prévoit de faire le tour de la Commune en marchant sur ses frontières,
- la Fête de la Musique du 10 juin 2018.

Fin de la séance à 22h15.

Pour le PV: Pierre Muhlemann, a.c., août 2018

Liste de présence, 23 avril 2018 (séance n° 9 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Hunkeler	Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	E	Kroll	Ulrich	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eplattenier	Claude	E
Brammeier	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	Martin	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Capelli	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	Moro	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Muhlemann	Loïc	<input checked="" type="checkbox"/>
Da Paré	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Devanthery	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	Schneider	Ghislaine	<input checked="" type="checkbox"/>
Duvillard	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Gashi	Arti	E	Sordet	Jim	<input checked="" type="checkbox"/>
Gaisch	Lorenz	D	Tissot	Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>
Gretillat	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillèn	José	E	Wildhaber	Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	E			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire